



Christian Perrot  
Président  
FNAUT Occitanie Pyrénées Méditerranée  
21 rue Ernest Renan  
34500 Béziers

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales  
29 quai Sadi Carnot  
Perpignan 66500

**Objet : ligne ferroviaire Perpignan Villefranche de Conflans.  
Arrêt des circulations**

Béziers, le 10 octobre 2024

Depuis le 24 juillet les circulations ferroviaires sont interrompues entre L'isle sur Tet et Villefranche sur Conflans suite au déraillement d'un TER et au heurt d'une pile du Pont Routier enjambant la voie ferrée sur la Commune d'Eus.

A ce jour la démolition du Pont gravement endommagé dans cet accident n'est toujours pas prise par la Commune d'Eus et ne permet donc pas la reprise du trafic ferroviaire occasionnant une gêne importante aux nombreux usagers de la ligne empruntant quotidiennement ce mode de transport.

Cette ligne appartenant au réseau ferré national et étant d'intérêt public la FNAUT Occitanie Pyrénées Méditerranée se préoccupe de sa remise en service rapide afin de répondre aux demandes et besoins des usagers devant se déplacer fréquemment.

A cet effet, je me permets de vous solliciter en tant que représentant de l'Etat pour intervenir auprès de la commune d'Eus, voire lui apporter votre aide et vos compétences, afin que la délibération du conseil municipal autorisant dans un premier temps la démolition du pont permettant la réouverture de la ligne soit actée dans les délais les plus courts.

La FNAUT Occitanie Pyrénées Méditerranée, comme la Région, autorité organisatrice des transports, sont très attachées au bon fonctionnement et au développement des transports

publics notamment ferroviaires.

Je ne doute pas un seul instant que votre implication et votre engagement sur ce dossier conduiront, à court terme, à une reprise des circulations ferroviaires.

Dans cette attente veuillez agréer ,Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération

Le Président

Christian Perrot

Copie

Madame la Présidente de Région

Monsieur le Maire d'Eus

Association Train en Tet



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Préfet**

Perpignan, le 21 octobre 2024

Monsieur le Président,

Par courrier du 10 octobre 2024, vous avez appelé mon attention sur le déraillement du train de la ligne Villefranche-de-Conflent - Perpignan, survenu dans la matinée du mercredi 24 juillet 2024, en raison d'une coulée de boue sur la voie de chemin de fer.

En effet, lors de ce déraillement, l'une des piles du pont-route, qui enjambe cette voie ferrée, a été très sérieusement endommagée. Par mesure de sécurité, la circulation des trains et des véhicules, sous et sur cet ouvrage d'art, a été interdite et n'a pas été rétablie depuis lors.

Vous me signalez que cette interruption du trafic sur la ligne occasionne une gêne importante pour les usagers de la ligne ferroviaire.

De ce fait, vous me demandez d'intervenir auprès de la commune d'Eus, qui est propriétaire du pont, puisqu'il supporte une voie communale, pour lui apporter mon aide afin que son conseil municipal délibère et autorise, dans un premier temps, la démolition du pont dans les délais les plus courts.

L'importance des conséquences de ce déraillement qui, outre l'interruption de la circulation des trains, présente de nombreuses difficultés connexes, ne m'a pas échappé. Aussi, ai-je demandé à M. Didier CARPONCIN, sous-préfet de Prades, de traiter l'ensemble des problématiques soulevées.

Il a ainsi présidé à quatre reprises, un comité de pilotage réunissant l'ensemble des parties prenantes. La commune d'Eus est, bien entendu, membre de cette instance, ainsi que M. Enric BALAGUER, président de l'association Train en Têt, représentant les usagers de cette ligne.

Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage du 30 juillet 2024, la direction territoriale Occitanie de SNCF réseau a signalé que ses experts avaient réalisé un diagnostic qui concluait que le pont n'était pas réparable et qu'il convenait de le détruire pour permettre le rétablissement de la circulation ferroviaire. Les élus, participant à la réunion, ont demandé à ce qu'une contre-expertise soit réalisée afin de confirmer, ou pas, le caractère irréparable des dommages causés au pont.

Monsieur Christian PERROT  
Président de la Fédération Nationale des Associations  
d'Usagers des Transports Occitanie Pyrénées Méditerranée  
21, Rue Ernest Renan  
34500 BÉZIERS

Le sous-préfet de Prades a contacté le directeur Occitanie du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour s'assurer d'une nécessaire neutralité d'analyse. La restitution de l'expertise du CEREMA Occitanie a été faite lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage le 12 août dernier. A cette occasion, il a été indiqué que le projet de réparation du pont était très incertain techniquement et très impactant dans sa mise en œuvre et qu'il convenait de privilégier sa démolition/reconstruction. Cette analyse, très argumentée, semblait avoir convaincu tous les participants.

Le sous-préfet avait donc demandé au maire de la commune d'Eus de réunir, très rapidement, son conseil municipal afin d'acter la démolition du pont.

Le conseil municipal d'Eus a été convoqué le 25 septembre 2024. Faute de quorum, cette séance n'a pu se tenir et, depuis, le conseil municipal ne s'est pas réuni.

Par ailleurs, il convient de signaler que, sur requête de SNCF-Réseau, le tribunal administratif de Montpellier a, dans le cadre d'un référé expertise classique tendant à rechercher les causes de la coulée de boue et établir une analyse des désordres sur site, désigné un expert.

Ce dernier est intervenu, sur site, le lundi 23 septembre 2024. Ses conclusions, qu'il a verbalement communiquées aux parties présentes, font ressortir qu'une réparation du pont serait envisageable, ce qui irait à l'encontre des conclusions des expertises de SNCF-Réseau et du CEREMA.

Le sous-préfet de Prades a donc saisi le greffe du tribunal administratif de Montpellier afin d'avoir communication du rapport d'expertise. Je n'ai pas encore été destinataire de ce document.

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage du 7 novembre 2024, le 2<sup>ème</sup> adjoint au maire d'Eus, qui représentait la commune, a signalé que sa commune ne délibérerait pas tant qu'elle n'aura pas reçu le rapport de l'expert désigné par tribunal administratif de Montpellier.

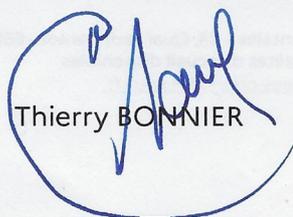
A ce jour, le rétablissement de la circulation ferroviaire est toujours conditionné à la décision que prendra le conseil municipal d'Eus en la matière.

S'agissant de l'accompagnement de la commune d'Eus, je puis vous assurer que tout a été fait en ce sens par l'Etat, notamment par l'examen de toutes les solutions alternatives à la reconstruction du pont. Cela concerne, d'abord, la réfection de la route, dite Chemin des Maroches, dont la chaussée est très dégradée, qui passe par Los Masos et dessert les riverains situés à proximité du pont. Cela concerne, ensuite, la création d'une nouvelle voirie, située le long et au Sud de la voie ferrée, qui pourrait relier le bas du chemin des Maroches à la RD 24. Outre l'appui en ingénierie des services du conseil départemental des Pyrénées-Orientales pour la création de la nouvelle voirie, des scénarios financiers ont, dans les deux cas, été élaborés, y compris sur les aides mobilisables.

Enfin, je tiens à vous indiquer que la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM), service de l'administration centrale compétent sur le sujet, a été interrogée par la DREAL Occitanie au sujet des normes applicables en cas de reconstruction du pont. Sa réponse, qui est attendue, permettra de lever certaines interrogations qui subsistent sur la faisabilité de cette hypothèse.

Telles sont les informations que j'ai souhaité porter à votre connaissance. Je puis vous assurer que j'ai pleinement conscience des enjeux de ce dossier que nous suivons avec la plus grande détermination.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Thierry BONNIER